26 OCTOBRE 2022 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N°21080 - 78EME ANNÉE

Signature de la Charte "collectivité bilingue" par la Région

La Région Réunion a mit en place une charte pour favoriser le bilinguisme au sein de l'administration. Le but de ce document est de faire coexister le kréol et le français dans ses communications et dans ses espaces d'accueil du public.

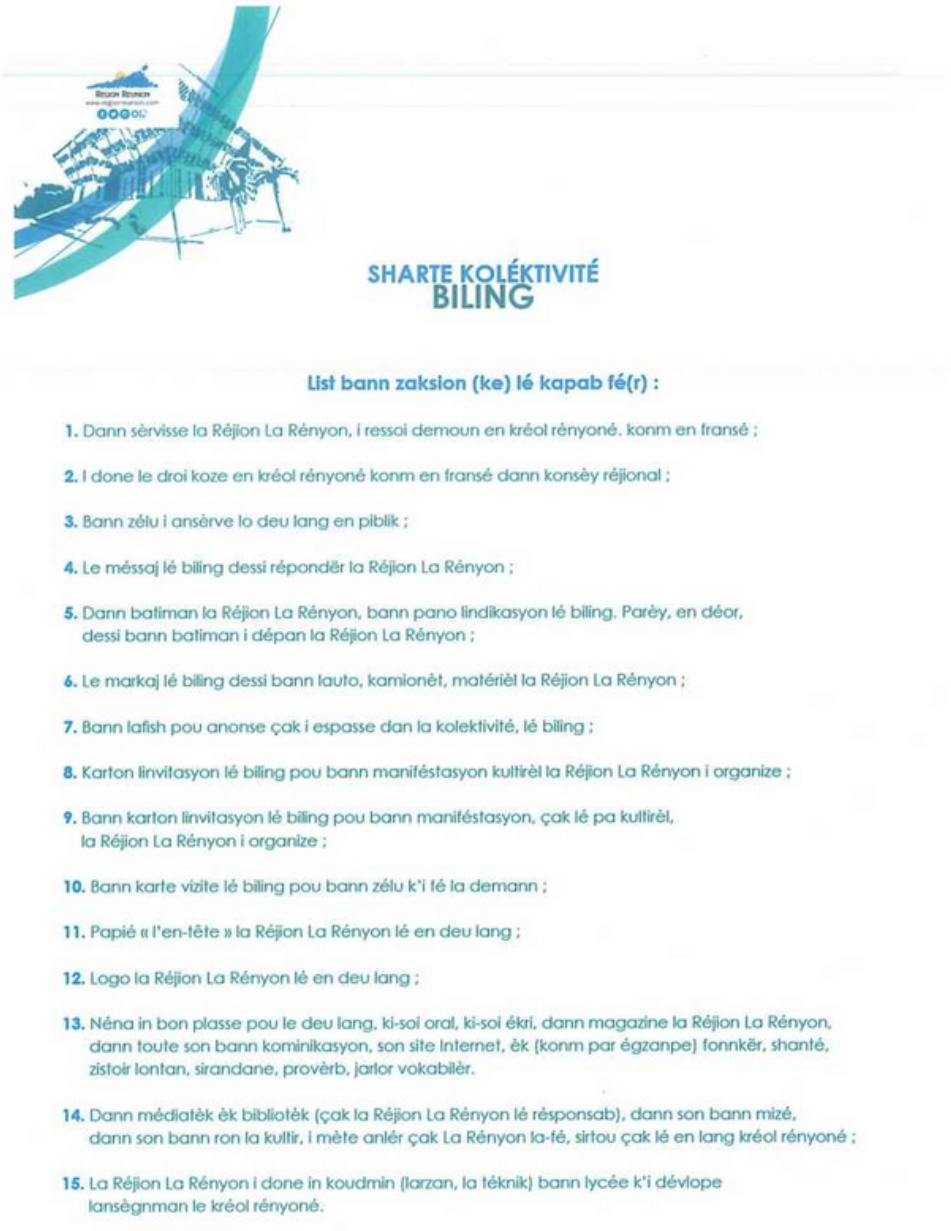

Des formulaires administratifs, aux répondeurs en passant par la signalétique des espaces d'accueil, le kréol sera écrit au côté du français dans les bureaux de la Région Réunion.

Le document qui comporte16 articles, encourage aussi l'emploi du kréol dans les échanges entre les agents de la collectivité et ses usagers.

Prochainement, la Région devra fixer une graphie, une représentation écrite unique de la lang kosé. Pour l'instant entre lékritir 77, le KWZ et le Tangol, la Régon Réunion n'a pas encore choisi. L'institution s'en remet à l'expertise d'Axel Gauvin, écrivain, président de l'Ofis La Lang et missionné pour cette tâche.

L'Assemblée nationale rejette la trajectoire budgétaire 2023-2027

L'Assemblée nationale a rejeté le 25 octobre le projet de loi de programmation budgétaire 2023-2027. Ce texte de « *pilotage* » prévoit de ramener le déficit public sous les 3% de PIB en 2027.

Examiné en première lecture, le texte a été repoussé par 309 voix contre 243, avec une coalition des oppositions. Le gouvernement d'Emmanuel Macron va le défendre à nouveau au Sénat.

Cet rejet était attendu, car le gouvernement n'a pas de majorité absolue à l'Assemblée. *« Les oppositions ont inventé le vote d'auto-censure, elles se privent d'instruments essentiels pour évaluer l'action publique »*, a dénoncé le ministre des Comptes publics Gabriel Attal. « Le texte va continuer à cheminer au Sénat », a-t-il assuré devant les députés.

Pour l'insoumise Charlotte Leduc, le comportement du gouvernement revêt d'une « *idéologie austéritaire* ». Son collègue socialiste Christian Baptiste a dénoncé la « *rigueur budgétaire* » pour « *rassurer les marchés* ».

À droite, Véronique Louwagie (LR) a regretté une « énième occasion manquée » de réduire les dépenses. Tandis que le RN Philippe Lottiaux considère ce texte comme une « *programmation factice* » pour « *complaire à l'Union européenne* ». Pour tenter de convaincre l'Assemblée, le ministre Gabriel Attal avait affirmé que le rejet du texte pourrait provoquer « *un retard, un délai voire une amputation des fonds européens* » versés dans le plan de relance.

La Commission européenne, interrogée par l'AFP, n'a pas confirmé un tel risque, mais elle rappelle l'attachement du Conseil européen à « *la soutenabilité du taux d'endettement de la France* ».

« *On n'aura plus d'aides européennes ? Ça ne tient pas. Le rejet cet après-midi met en difficulté le gouvernement dans ses relations avec Bruxelles, ça c'est vrai. Mais, le gouvernement pourra toujours dire : à coups de 49.3 on fera voter chaque année un budget et une loi de financement de la Sécurité sociale conformes à ce qu'on avait envisagé de faire* », a indiqué le député Charles de Courson (groupe Liot), connaisseur du budget.

Le gouvernement a déjà déclenché deux fois l'article 49.3 pour faire passer sans vote les volets recettes du budget de l'État et de la Sécurité sociale. Hormis les projets de loi budgétaires, le gouvernement ne peut utiliser cet outil que sur un 3ème texte par session.

Sanctions automatiques contre les véhicules polluants d'ici la fin 2024

Le projet de la Nupes d'une taxation des « *superprofits* » des entreprises « *ne remplit pas les conditions* » fixées pour pouvoir faire l'objet d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) , a jugé le 24 octobre le Conseil constitutionnel.

240 parlementaires de l'alliance de gauche (LFI, PS, PCF et EELV) ont proposé une loi pour la création d'une contribution additionnelle sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises qui « *ne remplit pas les conditions constitutionnelles et organiques* » prévues, ont estimé les Sages dans un communiqué.

La Nupes souhaitait soumettre à une consultation citoyenne sa proposition de loi, présentée en septembre, visant à taxer les « *profiteurs de crise* » au cœur de vifs débats politiques.

Le groupe parlementaire tenait à taxer les grandes entreprises au chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros et aux bénéfices supérieurs de plus de 25% à la moyenne de ceux réalisés entre 2017 et 2019, qui seraient taxées de 20% à 33% jusqu'à fin 2025.

La décision du Conseil constitutionnel coupe court à son espoir d'un référendum, sans même passer à l'étape suivante de la procédure du RIP, qui nécessitait le recueil de près de 5 millions de signatures de soutiens.

Selon les Sages, le projet de la Nupes ne correspond pas à la catégorie de textes qui peuvent faire l'objet d'un Référendum d'initiative partagée, aux termes de la Constitution.

Le Conseil Constitutionnel relève que la proposition a « *pour seul effet d'abonder le budget de l'État par l'instauration jusqu'au 31 décembre 2025 d'une mesure qui se borne à augmenter le niveau de l'imposition existante des bénéfices de certaines sociétés* ».

Pour satisfaire aux conditions des SAges, il aurait fallu qu'il s'agisse d'« *une réforme relative à la politique économique de la Nation* ». « *Je ne comprends pas l'avis* » du Conseil Constitutionnel.

« *Entre l'empêchement du RIP et le 49-3 qui nous prive de la mettre au vote, la rente capitaliste est bien protégée* », a réagi le député Insoumis Éric Coquerel sur Twitter.

La gauche est convaincue que les Français sont majoritairement favorables à cette taxation accrue des « *superprofits* », après les réactions vives provoquées par les résultats grandissime de grands groupes comme TotalEnergies, Sanofi ou encore l'armateur CMA CGM, en pleine période de crise et de pouvoir d'achat en berne.

Alon anparl ankor in kou jèrniome, Dopi in vré lékonomi ziska in konpléman touristik !

Mézami alon roparl ankor in kou la késtyon d'jarniome. Zot i rapèl lo tan sa lété in plante indistriyèl-La Rényon lété lo promyé prodiktèr dann lo monde avèk 150-180 tone.parla shak ané, in vré rishèsn pou nou rényoné.

Mé oila, la kriz la pass par-la é koméla ni produi in tone é sa i fé vréman pa bonpé; si ni ramenn sa an sirfass la tèr sa i fé mèm pa dis zéktar konte 3000 dann tan kiltir la lété fringan shé Nou.

Koméla si zot i sava dann in salon zot i oi bande pti fyol, dis éro inn é si zot i rogarde bien zot va lir dsu lékaliptus, kriptoméria, épi in varyété produi i apèl uil éssanssyèl épi zot va oir ossi géranium-oui noute jarn iome la fine ariv an ptoi fyol par si par la.

Zot i koné kossa sa i fé panss amwin ? Sa i fé panss amwin kan la dépouye bande zizine sikriyèr pou fé léspozissyon, konm par ébzanp Stella-Matutina; noré pu fèr ossi dann four a sho, donk ni pass d'in prodikssyon indistriyèl ziska in prodikssyon touristik ;so kou issi an pliss i pé konssidèr sa konm médikaman.

Mé sa i anrishi pa nou.Sa i fé pa viv la famiye,sa i ansèrv ziss pou zoinn lé dé boute avèk lo milyé.. pétète demoune lé kontan, pars sa lé prop, épi i fé d'bien la santé mé antouléka i baz pa la dsi pou fé lékonomi d'in péi.

Alé ! Si zot i vé, kan mi oi lo bande pti fyol mi oi sa konm a rogré pars sa i rapèl amwin lo tan noute lékonomi té in vré lékonomi mé élas so tan-la lé fini ziska k'in zour li rolèv la tète.Pa zordi, pa domin sa v'arivé.

A bon ékoutèr-salu.l

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès; 1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977: Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015: Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433